



Présidence du Conseil d'État
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MEDIAS

21 juillet 2015

Ouverture de la route d'accès à la zone industrielle et de contournement de Tourtemagne

(IVS).– Après deux ans de travaux, la route de desserte de la zone industrielle et de contournement de Tourtemagne a été officiellement ouverte à la circulation. Ce nouveau tronçon sert aussi bien de voie d'accès à ladite zone industrielle que de route de contournement de Tourtemagne pour le trafic en direction de Niedergampel/Gampel-Bratsch. Les coûts de construction totaux se montent à 3,25 millions de francs. Conformément à la législation en vigueur, ceux-ci sont partagés entre le Canton et les communes.

En présence de Vincent Pellissier, chef du Service des routes, transports et cours d'eau, et de Silvan Oggier, vice-président de la commune de Tourtemagne, a été inaugurée sur le territoire de celle-ci la nouvelle route de contournement et d'accès à la zone industrielle du village de Tourtemagne. Cette route permet de le décharger du trafic de transit en direction de Niedergampel/Gampel-Bratsch et de relier directement sa zone industrielle à la T9.

La procédure d'autorisation de construction de cette route a dû faire face à de nombreux obstacles. Après des oppositions, une décision du tribunal cantonal, des procédures de pétition, des discussions, des explications et des négociations, la commune avait demandé une nouvelle voie d'accès à sa zone industrielle et élaboré en même temps un nouveau concept de trafic (zones à 30km/h).

La nouvelle route est longue de 760 mètres. Sa chaussée fait 6 mètres 80 de large. Un pont de 11 mètres enjambe la Turtmänna. La route est reliée à la T9 par un giratoire d'un diamètre extérieur de 34 mètres. La Turtmänna a parallèlement été renaturalisée sur une longueur de 420 mètres.

La route de l'Industrie existante a été assainie et aménagée. Sa chaussée fait 6 mètres 10 de large. Un trottoir de 120 mètres de long a en outre été construit dans la zone résidentielle.

Les coûts de construction totaux se montent à 3,25 millions de francs. Conformément à la législation en vigueur, ceux-ci sont partagés entre le Canton et les communes. La Confédération participe également à ces coûts dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de l'A9.

Personnes de contact:

Ignaz Burgener, chef d'arrondissement pour le Haut-Valais 079 433 29 04

Silvan Oggier, vice-président de la commune de Tourtemagne

Annexe : Plan de situation

